



WIP-FAM

Women in Power
Femme au Monde

Conditions Générales de Vente

Women In Power – Femme Au Monde

1. Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre Women in Power – Femme au Monde (ci-après dénommé « l'Association »), association à but non lucratif dont le siège social est situé au 19 Rue Saint Liesne, bât B – 77000 Melun, identifiée sous le numéro RNA W772009364, et toute personne physique ou morale (ci-après dénommée « la Cliente ») souhaitant bénéficier des prestations proposées par l'Association.

2. Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les termes et conditions selon lesquels l'Association fournit à la Cliente des prestations liées à un événement de développement personnel appelé en interne dans l'Association « Week-end d'Initiation » et ci-après dénommé 'prestation'.

3. Réservation

La réservation d'une prestation est effective sous les conditions suivantes :

- Réception par l'Association dans les délais impartis, du formulaire d'inscription en ligne dûment complété par la Cliente
- Vérification par l'Association que la Cliente satisfait aux conditions requises pour la prestation (conditions d'âge, de langue parlée et d'accessibilité)
- Réception par l'Association dans les délais impartis, de l'acompte fixé par l'Association pour la prestation.
- Confirmation par l'Association de la réservation envoyée par email à la Cliente

4. Annulation

4.1 Annulation par la Cliente

Toute annulation doit être notifiée par email à l'adresse : wipfam.inscriptions@gmail.com.

Le non-paiement du solde dans les délais (incluant le temps de réaction au mail de rappel décrit ci-après) sera considéré comme une annulation du fait de la Cliente.

Les frais d'annulation seront calculés comme suit :

Pour l'acompte,

Moins de cinq semaines après l'inscription : indemnité de dédit de 50% de l'acompte

Plus de cinq semaines après l'inscription : acompte non remboursable

Pour le solde,

J étant le premier jour de la prestation réservée

J – 2 mois : remboursement intégral du solde

J – 1 mois : indemnité de dédit de 50% du solde

Moins d'un mois avant l'initiation : solde non remboursable

En cas de force majeure impactant la Cliente et dans le cas où l'Association trouve une remplaçante, l'Association remboursera l'intégralité des sommes versées par la Cliente (acompte et solde). Dans le cas où l'Association ne trouve pas de remplaçante pour la prestation réservée, l'acompte restera acquis et seul le montant du solde déjà versé sera remboursé.

4.2 Annulation par l'Association

L'Association se réserve le droit d'annuler la prestation en cas de force majeure ou d'impossibilité d'assurer la prestation prévue. Dans ce cas, l'intégralité des sommes versées par la Cliente (acompte et solde) sera remboursée sans que la Cliente puisse prétendre à une quelconque indemnité.

5. Tarifs et Modalités de Paiement

Les tarifs des prestations sont indiqués en euros et sont ceux en vigueur au jour de la réservation.

5.1 Paiement du solde

Le solde du prix de la prestation est exigible 3 mois avant le début de la prestation. Exceptionnellement, un échelonnement du règlement du solde peut être convenu par écrit entre la Cliente et l'Association, la totalité du solde devant être réglée impérativement au plus tard 15 jours avant le début de la prestation. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

5.2 Retard de paiement

En cas de retard de paiement du solde, l'Association se réserve le droit d'annuler l'inscription de la Cliente et, dans le cas où elle ne pourrait pas être remplacée, de conserver l'intégralité des sommes versées, sans que la Cliente ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Si l'intégralité du prix de la prestation n'a pas été versé à l'arrivée le premier jour de la prestation, l'Association refusera l'accès à la prestation à la Cliente.

6. Responsabilité

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer les prestations dans les meilleures conditions. Toutefois, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de retard ou d'inexécution de la prestation due à un cas de force majeure. La Cliente est responsable de tout dommage causé par elle-même aux biens et équipements de l'Association et du lieu de la prestation.

7. Assurance

L'Association déclare être assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile. Il appartient à la Cliente de souscrire les assurances nécessaires pour couvrir les dommages causés par elle-même. En particulier, il est recommandé à la Cliente de souscrire une assurance pour couvrir ses frais annexes de voyage (transport, hébergement, restauration...) vers le lieu de la prestation en cas d'annulation, que ce soit de son chef ou décidée par l'Association. En aucun cas l'Association ne remboursera les frais annexes de voyage engagés par la Cliente.

8. Charte de bonnes pratiques

La Cliente s'engage à respecter la charte de bonnes pratiques de l'Association, ainsi que les règles en vigueur sur le site occupé lors de la prestation, les deux documents étant disponibles sur demande. Un comportement respectueux est exigé. Toute infraction pourra entraîner l'exclusion de la participante sans remboursement de la prestation, ni pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.

9. Données Personnelles

Les données personnelles de la Cliente sont collectées et traitées conformément à la réglementation en vigueur, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La Cliente dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données la concernant, qu'elle peut exercer en s'adressant à Wip.femmeaumonde@gmail.com.

10. Droit Applicable et Juridiction Compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le Tribunal compétent sera celui du ressort du siège social de l'Association.